



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30  
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement  
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Eric Dugas, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Mohamed Saâd Moumni, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Marc Sarrazin, Directeur des travaux publics, ingénierie et aménagement urbain

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19).

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA17 28 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 9 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

### 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 31

- Monsieur Philippe Boileau – 5724 rue du Bocage — Pierrefonds
  - Retour sur ce qui est paru dans la Presse;
  
- Monsieur Richard Sabourin – 244 croissant Joncaire – L'Île-Bizard
  - Liste des contrats du rapport du maire pour le site de l'arrondissement.
  
- Monsieur Jean-Guy Charbonneau – 428 rue du Héron-Vert – L'Île-Bizard
  - Avis de M. Dugas sur l'entrevue du maire aux médias;
  - Commentaires de M. Dugas;
  
- Monsieur Jean-Pierre Isaac – 50 avenue Charron – L'Île-Bizard
  - Problème de déversement d'eau sur la rue Charron

Fin : 19 h 45

**CA17 28 0002**

**Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement suivants:

- Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du lundi 5 décembre 2016;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 21 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1166131051

---

**CA17 28 0003**

**Adoption des procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités et des comités du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé d'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités:

- Procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du vendredi 16 décembre 2016.

Monsieur Eric Dugas, conseiller du district de Sainte-Geneviève, vote contre la motion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10.05 1166131052

---

**CA17 28 0004**

**Mandater la firme "CDGU inc." à soumettre, au nom de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation requise et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de construction d'un prolongement du réseau d'alimentation d'eau sur la montée de l'Église à L'Île-Bizard ainsi que de confirmer l'engagement de l'arrondissement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

1. D'autoriser et de mandater la firme "CDGU inc." à soumettre, au nom de l'arrondissement, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (L.R.Q., c. Q-2, a. 22), la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de construction d'un prolongement du réseau d'alimentation d'eau sur la montée de l'Église à L'Île-Bizard;
2. De confirmer l'engagement de l'arrondissement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1176982001

**CA17 28 0005**

**Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2017.**

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- D'autoriser une subvention au montant de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2017.
- D'imputer la dépense au compte suivant :  
2408.0010000.301120.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.0000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1162858019

---

**CA17 28 0006**

**Accorder un contrat à "JNA Leblanc électrique inc." pour la mise aux normes de la salle électrique au chalet du parc Robert-Sauvé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, pour une somme de 101 263,02 \$ toutes taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public AO 2016-33.**

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- D'autoriser une dépense de 101 263,02 \$ toutes taxes incluses;
- D'octroyer un contrat à "JNA Leblanc électrique inc." au montant de 101 263,02 \$ toutes taxes incluses, pour effectuer les travaux de mise aux normes de la salle électrique au chalet du parc Robert-Sauvé dans l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1167474002

---

**CA17 28 0007**

**Accorder un contrat à la firme d'architecture "Gilbert Riel Architecte" pour ses services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance du projet de construction d'un chalet au parc Jonathan-Wilson à l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, pour une somme de 57 085,09 \$ toutes taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public AO 2016-17.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

- D'autoriser une dépense de 57 085,09 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance du projet de construction d'un chalet au parc Jonathan-Wilson à l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres public AO 2016-17;
- D'accorder à "Gilbert Riel Architecte" le contrat à cette fin, au prix de sa soumission de 57 085,09 \$ incluant les taxes;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1167474004

---

**CA17 28 0008**

**Accorder un contrat à "Meloche inc." pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2016-2017 avec une possibilité de prolongation pour la saison 2017-2018 pour l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, pour une somme de 26 904,15 \$ toutes taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres sur invitation (AO 16-15790) fait par la Ville centre.**

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- D'autoriser une dépense de 26 904,15 \$ toutes taxes incluses;
- D'octroyer un contrat à "Meloche inc." au montant de 26 904,15 \$ toutes taxes incluses, pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2016-2017 avec une possibilité de prolongation pour la saison 2017-2018 pour l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1167474005

---

**CA17 28 0009**

**Autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël pour la location de glace et salles de février à juin 2017 pour un montant de 308 332,53 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- D'autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël pour la location de glace et salles de février à juin 2017 pour un montant de 308 332,53 \$ taxes incluses;
- La somme de 178 011,85 \$ + taxes, pour la location de glace sera imputée à même le poste budgétaire : 2408.0010000.301118.07143.55290.000000.0000.000000.000000.00000.00000;

Initiales

- La somme de 90 161,70 \$ + taxes, pour la location de salles sera imputée à même le poste budgétaire : 2408.0010000.301117.07123.55290.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1162858018

---

### Dépôt de documents

- Suivi budgétaire – Revenus – Décembre 2016;
- Suivi budgétaire – Dépenses – Décembre 2016;
- Factures non associées à un bon de commande – Décembre 2016;
- Liste des bons de commandes approuvées – Décembre 2016;
- Virements budgétaires – Décembre 2016;
- Virements PTI – Décembre 2016;
- Bilan de l'année 2016 du comité de sécurité routière et publique– Jean-Dominic Lévesque-René;
- Déclaration du maire Normand Marinacci;
- Déclaration du conseiller Christian Larocque;
- Déclaration du conseiller Stéphane Côté;
- Dépôt des réalisations 2016 et projets 2017.

60.01

---

**CA17 28 0010**

**Approuver une grille d'évaluation et de pondération pour évaluer les offres de fournisseurs de l'appel d'offres pour la fourniture des jeux d'eau au parc Eugène-Dostie.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est proposé au conseil d'approuver une grille d'évaluation pour l'achat des équipements de jeux d'eau du parc Eugène-Dostie :

**GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES APPELS DE PROPOSITIONS D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS ET DE PLANS D'EAU**

Évaluation de chaque proposition	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués
<b>Présentation générale de l'offre</b> Qualité de la présentation, clarté et pertinence des informations fournies	5
<b>Nature des équipements</b> Évaluation sur l'originalité, l'expérience visuelle, tactile et spatiale pour les enfants.	25
<b>Nature de la pièce maîtresse</b> Évaluation sur l'expérience visuelle, l'effet d'eau surprise imposant de type vague	25
<b>Garanties et qualité</b> Durée des garanties du fournisseur et du fabricant et gamme des éléments garantis, la qualité des biens et des services.	5
<b>Respect de l'espace désigné</b> Intégration des éléments dans l'espace désigné ainsi que dans les aménagements environnants et dans les modules de jeux existant, lorsque requis.	15
<b>Sécurité</b> Conception et aménagement sécuritaire	5
<b>Prix</b> Au prorata du prix total du plus bas soumissionnaire par rapport au prix total de la soumission.	15
<b>Délais de livraison et d'installation des jeux / modules</b> La pondération est proportionnelle à la rapidité de livraison et d'installation.	5
<b>POINTAGE TOTAL</b>	<b>100</b>

Chaque fournisseur sera évalué selon la définition de chacun des critères d'évaluation décrite ci-dessous:

Présentation générale de l'offre (5%)

Qualité générale de l'offre de service c'est-à-dire sur la structure, la qualité de la présentation, la clarté du document et la pertinence des informations fournies. L'offre de service doit être complète et inclure toutes les informations pertinentes demandées.

Nature des équipements (25%)

Évaluation sur l'originalité, l'expérience visuelle, tactile et spatiale pour les usagers.

Nature de la pièce maîtresse (25%)

Évaluation sur la hauteur, l'expérience visuelle, l'effet d'eau imposant de type vague, l'effet de surprise pour les usagers.

Garanties et qualité (5%)

Durée des garanties du fournisseur et du fabricant et gamme des éléments garantis, la qualité des biens et des services.

Respect de l'espace désigné (15%)

Intégration des éléments dans l'espace désigné ainsi que dans les aménagements environnants et dans les modules de jeux existants, lorsque requis.

Sécurité (5%)

Conception et aménagement sécuritaire.

Prix (15%)

Au prorata du prix total du plus bas soumissionnaire par rapport au prix total de la soumission. Le plus bas soumissionnaire ayant la note de 15%. Les autres soumissionnaires ayant comme note du ratio du prix total de la plus basse soumission divisé par le prix total de leur soumission multiplié par 15.

Délais de livraison et d'installation des jeux / module (5 %)

La pondération est proportionnelle à la rapidité de livraison et d'installation. Le soumissionnaire dont la livraison et l'installation sont les plus rapides aura la note de 5%. Les autres soumissionnaires auront comme note le ratio délai de livraison et d'installation du plus rapide divisé par le délai de livraison et d'installation du soumissionnaire multiplié par 5%.

Lors de l'évaluation des offres, la pondération est attribuée selon le tableau « échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère » suivant :

<b>Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère</b>						
<b>APPRECIATION</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>30</b>
<b>Excellente</b> (90 % à 100 %) Dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherché pour ce critère	5	10	15	20	25	30
<b>Plus que satisfaisante</b> (71 % à 89 %) Dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherché pour ce critère	4	8 ou 9	11 à 14	15 à 19	18 à 24	22 à 29
<b>Satisfaisante</b> (= 70 %) Répond en tout point au niveau de qualité recherchée pour ce critère	3,5	7	10,5	14	17,5	21
<b>Insatisfaisante</b> 40 % à 69 % N'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherché pour ce critère	2 ou 3	4 à 6	7 à 10	8 à 13	10 à 17	12 à 20
<b>Médiocre</b> < 40 % N'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherché pour ce critère	1	1 à 3	1 à 6	1 à 7	1 à 9	1 à 11

En cas d'égalité de pointage entre deux ou plusieurs soumissionnaires conformes, celui ayant soumis le prix le plus bas sera retenu par la Ville de Montréal.

### **Comité de sélection**

Il est également recommandé au conseil d'arrondissement de former, afin d'évaluer les offres reçues, un comité de sélection composé comme suit:

- Un minimum de trois (3) personnes n'ayant aucun lien hiérarchique entre elles;
- Les personnes du comité doivent occuper un des postes suivant :
  - directeurs ;
  - chefs de division ;
  - chefs de section ;
  - autres cadres ou ;
  - professionnels.
- Un minimum de deux (2) cadres doivent faire partie du comité;
- Une (1) personne du comité doit provenir d'un autre service, d'une autre direction ou d'un autre arrondissement que celui directement intéressé par le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01 1167474003

---

### **Période de questions du public**

Début : 20 h 30

- Monsieur Philippe Boileau – 5724 rue du Bocage — Pierrefonds
  - Coûts totaux des factures aux firmes d'avocats depuis le début du mandat.
- Monsieur Raymond Cardinal – 505 rue Jules--Janvriel – L'Île-Bizard
  - Opération de chargement de neige;
  - Déneigement privé ne respecte pas le code de sécurité routière.
- Monsieur Richard Sabourin – 244 Croissant Joncaire – L'Île-Bizard
  - Consultation pour le projet du Chalet de parc;
  - Définition du mot intérim.

- Monsieur Raymond Cardinal – 505 rue Jules-Janvril – L'Île-Bizard
  - Seulement 2 bancs au parc Jonathan-Wilson.
- Monsieur Jean-Guy Charbonneau – 428 rue du Héron-Vert – L'Île-Bizard
  - Jeux d'eau et aire d'exercice — les coûts totaux ont-ils été respectés.

Fin : 20 h 40

70.02

---

**CA17 28 0011**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 9 janvier 2017 à 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.03

\_\_\_\_\_  
Normand Marinacci  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Mohamed Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

\_\_\_\_\_

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017.